

Modula CAP

Les Compléments d'Assurance-crédit Privés Atradius

Modula Cap reprend les grands principes des Compléments d'Assurance-crédit Publics CAP/CAP+ et les enrichit.

Vous pouvez ainsi obtenir des garanties complémentaires sur vos acheteurs les plus risqués qui s'ajoutent aux garanties délivrées dans le cadre des conditions standard de votre contrat d'assurance-crédit.

Avec Modula Cap, Atradius met à votre disposition une solution pérenne et intégrée à votre contrat pour accompagner votre développement au maximum et faciliter votre accès au financement, tout en prévenant efficacement vos risques clients.

Les avantages de Modula Cap

Il s'agit d'un dispositif :

Efficace

Modula Cap étend avec une garantie complémentaire, la garantie qui vous est accordée dans le cadre des conditions de votre contrat d'assurance-crédit.

Facile

À votre demande, nous vous envoyons votre Avenant Modula Cap.

Simple

Toutes vos démarches et demandes s'effectuent via Atradius Atrium.

À qui s'adresse Modula Cap ?

À tous les assurés Atradius France qui en font la demande.

Quels sont les acheteurs concernés par Modula Cap ?

Tout acheteur situé en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane Française, Réunion) dont la qualité du risque ne permet pas l'obtention d'une limite de crédit suffisante dans le cadre des conditions standard de son contrat d'assurance-crédit.

- La Garantie Modula Cap peut vous permettre d'obtenir le doublement de votre garantie primaire.
- La Garantie Modula Cap+ peut vous permettre d'obtenir une couverture si votre acheteur ne bénéficie d'aucune limite de crédit suite à un refus ou à une annulation de limite de crédit.

Le montant maximum de la garantie Modula Cap+ par acheteur est de 250 000€ (limité à 25 000€ pour les entreprises de création récente, personnes physiques et auto entrepreneurs).

Comment fonctionne Modula Cap ?

Toute garantie complémentaire Modula Cap/Cap+ prend effet au jour où elle est accordée.

Elle vous est accordée pour une durée de 3 mois et est tacitement reconduite par période de 3 mois.

Quelles sont les modalités de Modula Cap?

Les Garanties Modula Cap/Cap+ sont soumises aux mêmes conditions que celles de votre contrat d'assurance-crédit avec quelques dérogations notamment :

- Pour les garanties Modula Cap, la quotité d'indemnisation est celle prévue par votre contrat d'assurance-crédit.
- Pour les garanties Modula Cap+, la quotité d'indemnisation est de 80%.

Quel est le coût de Modula Cap?

La prime est calculée mensuellement en appliquant le taux de prime au montant mensuel maximal de la Garantie Modula Cap ou Modula Cap+ accordée.

Pour les contrats Modula, le taux de prime mensuel est de :

- Garantie MODULA CAP : 0,104%
- Garantie MODULA CAP+ : 0,267%

Pour les contrats Modula First, le taux de prime mensuel est de :

- Garantie MODULA CAP : 0,3%
- Garantie MODULA CAP + : 0,8%.

La prime est due pour une période de 3 mois.

Comment bénéficier de Modula Cap?

Toute adhésion est concrétisée par un Avenant unique pour les garanties Modula Cap et Modula Cap+, à votre contrat d'assurance-crédit.

Atradius Crédito y Caución S.A.
de Seguros y Reaseguros

159, rue Anatole France
CSS0118

92596 Levallois Perret Cedex

Tel : +33 (1) 41 05 84 84

info.fr@atradius.com

Suivez Atradius sur les médias sociaux

[youtube.com/user/atradiusFR](https://www.youtube.com/user/atradiusFR)

[linkedin.com/company/atradius-france](https://www.linkedin.com/company/atradius-france)

twitter.com/atradiusfr

www.atradius.fr